



VARENNES

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR

**Règlement 706-17 modifiant le règlement 706 plan d'urbanisme afin d'inclure des dispositions relatives aux îlots de chaleur et afin de mettre à jour la liste des contraintes anthropiques**

AVIS PUBLIC est donné que le règlement ci-dessus mentionné a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Varennes le 7 octobre 2024.

Ce règlement est entré en vigueur à la date de l'émission du certificat de conformité de la MRC de Marguerite-D'Youville soit le 11 octobre 2024.

Donné à Varennes, ce 15 octobre 2024.

*La directrice adjointe des Services juridiques et greffière,*

  
Mylène Rioux, OMA

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie par la présente que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 15 octobre 2024 et en l'affichant à la réception de l'hôtel de ville, conformément aux dispositions du règlement 874 relatif aux modes de publications des avis publics de la Ville de Varennes.

En foi de quoi je délivre le présent certificat à Varennes ce 15 octobre 2024.

*La directrice adjointe des Services juridiques et greffière,*

  
Mylène Rioux, OMA